

considérer l'Allemagne comme le centre le plus actif et le plus pur du socialisme. L'âme allemande était-elle donc, comme l'âme française et l'âme italienne, par exemple, destinée par ses penchants héritaires, à subir la tentation collectiviste ? M. Le Bon semble l'avoir pensé d'abord. Mais dans sa *Psychologie du Socialisme*, il incline plutôt à regarder comme accidentel le développement du socialisme en Allemagne.

Il est certain, dit-il, qu'aujourd'hui le socialisme tend à revêtir chez les Allemands des formes assez analogues. Il devient opportuniste, se place sur le terrain exclusivement parlementaire, et cherche à faire triompher ses principes. L'ection des classes capitalistes et des classes des monopoles n'appartient plus à une cause un idéal théorique dont la réalisation doit être fort lointaine. Le socialisme allemand... tend de plus en plus à se confondre avec le mouvement démocratique en faveur de l'amélioration des classes laborieuses, mouvement dont le résultat le plus pratique et sûrement le plus utile a été le développement des associations coopératives de production ouvrière. On devra donc renoncer, je crois, à l'espoir, que j'avais formulé au début, de voir les Allemands tenir les premiers l'initiative expérimentale de socialisme. Ils préfèrent évidemment laisser cette tâche aux peuples latins.

« Et ce n'est pas seulement dans la pratique que transigent les socialistes allemands. Longs théâtres, jasés si absous et si farouches, abandonnent leurs clients, de demander à M. Fallières, président de la Haute-Cour, une audience au cours de laquelle il présentera ses conférences au président.

M. Jules Guérin
Les avocats des accusés royalistes ont décidé, d'accord avec leurs clients, de centraliser en quelque sorte la défense du groupe royaliste entre les mains de M. Jacquier, du barreau de Lyon.

Bien que n'étant pas chargé de la défense d'aucun des accusés en particulier, M. Jacquier assumera la tâche de résumé, à la fin des débats, les plaidoiries prononcées individuellement pour chaque accusé par tous ces conférenciers.

Une réunion sera lieu demain à quatre heures et demie, chez M. Blin, doyen des avocats du groupe royaliste, afin d'arrêter la marche à suivre pour la défense.

M. André Buffet

D'autre part, M. Fallières, l'un des défenseurs de Paul Déroulède, a été chargé par tous les membres du procès, sans distinction de groupes avoués appartenant leurs clients, de demander à M. Fallières, président de la Haute-Cour, une audience au cours de laquelle il présentera ses conférences au président.

M. André Buffet

M. André Buffet a été ainsi à trois heures, au Sénat, par trois agents de la sûreté. Il va continuer, avec son avocat, M. Lucien Normand, à reprendre possession des documents sous scellés qui n'ont pas été retenus par l'accusation.

M. le baron de Vaux

M. le baron de Vaux — l'un des inculpés royalistes qui pour éviter la prévention avait gagné l'étranger, — est revenu conformément à la promesse qu'il avait faite, pour se constituer prisonnier. Il est arrivé ce matin à Paris et est descendu à l'hôtel Terminus.

Toute fois à trois heures et demie il ne s'était pas encore présenté au Luxembourg.

Les ordonnances de prise de corps

D'après certains renseignements, les ordonnances de prise de corps contre les inculpés libres ne seraient pas exécutées avant l'ouverture des débats. Peut-être même MM. de Hamel et autres prévient (parmi lesquels il est possible que le baron de Vaux soit compris) se présenteraient en liberté à l'audience.

UN PARRICIDE

Saint-Claude, 2 novembre. — Je vous ai annoncé que M. Duparchy, propriétaire à Diesle, près Saint-Claude, avait été trouvé mort, non loin de sa maison d'habitation, frappé de deux coups de fusil, et que son fils aîné, âgé de vingt-six ans, demeurant habituellement à Paris, où il s'occupait de peinture, avait été arrêté et déroulé à l'audience d'arrêt de Saint-Claude.

Le père a été arrêté avec les compagnes complètes; l'assassin était descendu, jusqu'à la gare de Morbier, venu de Paris, Arras, à Saint-Cloud, à seize heures, il passa la nuit dans le parc, et sachant qu'on le surveillait, vint habilement chasser les oiseaux tous les matins, il l'attendit, endimaué dans un massif.

Son crime commis, il revint rapidement à Paris. L'instruction, qui a été conduite par M. Berger, juge d'instruction, s'était d'abord portée sur des braconniers. Ce projet maintint la liberté de l'enseignement, mais en éduquant des garçons et des mesures de contrôle à l'égard des établissements libres et en particulier de ceux dirigés par des personnes qui se déclaraient syndicalistes. La disposition la plus importante du projet est celle qui concerne le recrutement des fonctionnaires.

Le conseil des ministres a décidé d'inscrire dans le projet l'éducation pour tous qui aspirent aux fonctions publiques, d'avoir assuré au moins les dernières années d'études dans les établissements de l'Etat. Ils devraient à cet effet produire un certificat d'études insuffisamment spécialement dans ce but.

Ce projet est destiné à servir de base à la discussion qui s'engagera devant la Chambre, après le vote du budget de 1900, sur les conclusions de la grande commission d'enquête qui a fondamentalement étudié les rapports qui sont maintenant à la disposition du Parlement.

Rien n'est plus menger que le titre dont on décrit un pareil projet en disant qu'il s'agit de la liberté d'enseignement. Il s'agit, au contraire, d'étrangler cette liberté.

A LA COMMISSION DU BUDGET

Le budget de la guerre

Paris, 2 novembre. — La commission du budget s'est réunie hier pour discuter le budget de la guerre rapporté par M. Camille Pelletan. On a discuté notamment une proposition du MM. Dumont (du Jura) et Domergue tendant à la suppression exceptionnelle des périodes d'instruction de 28 et de 13 jours pendant l'année 1900.

La discussion était que sur les dix-huit membres présents douze semblaient enclin à accepter la proposition et dix sont résolus à la repousser. Mais au moment où le président allait procéder au scrutin, M. Proust s'est élevé contre la proposition qui mettait ses collègues dans la nécessité de brancher une autre grave question sans avoir entendu le ministre de la guerre.

La commission s'est rangée à cet avis; elle a décidé qu'ils entendront le général de Gallifet avant de prendre une décision définitive. M. Camille Pelletan a ensuite soumis les premiers chapitres du budget de la guerre à la discussion. Quelques détails ont été modifiés de crûs dans le budget et de ce à l'opposé par le rapporteur.

L'attention de la commission a été attirée sur les résultats peu satisfaisants qu'auraient donné les mesures sévères prescrites au conseil de révision en ce qui concerne l'incorporation des conscrits.

Il paraît que l'intention du général Mercier, alors ministre de la guerre, qui était de placer les conscrits légèrement tardifs dans les services auxiliaires, a été méconvenue et que ces jeunes gens inutiles encombraient les régiments actifs dans des proportions qui atteignaient en certains endroits 20 %.

LA HAUTE-COUR

Les préparatifs

Paris, 2 novembre. — Les travaux d'aménagement de la salle des séances du Sénat, en vue des audiences de la Haute-Cour, sont conduits très rapidement sous la direction de M. Scellier de Gisors, architecte du palais du Luxembourg. Tous les pupitres et fauteuils de la travée de gauche sont maintenant enlevés. Soixante fauteuils ont été enlevés dans la travée circulaire. Là, les sénateurs seront assis dans leur fauteuil sans canapé.

S'il continue que les audiences soient longues et fréquentes — en partie d'en tenir deux par jour — malins honnorablest sont extrêmement indisposés peut-être, et l'on peut vraisemblablement supposer que si le procès dure un mois, il n'y aura pas la moitié des juges inscrits au programme qui seront en état d'arriver au pôleau, nous voulons dire qui prendront part au jugement.

Un point de vue du confortable, les accusés, les témoins et les avocats seront encore plus mal partagés. Ce matin les greffiers du Sénat et de nombreux scribes, venus du parquet du procureur général, ont travaillé sous les ordres de M. Sorel, secrétaire général de la présidence du Sénat. Il a été procédé au pointage des pièces de la procédure et à l'établissement de tables et de répertoires.

Pendant ce temps, le procureur général, M. Octave Bourdier, restera chez lui par une indisposition, prépare l'ouverture.

Tout sera prêt dans deux jours pour l'ouverture et les arrêts de la chambre des mines en accusation seront communiqués aux prévenus et à leurs avocats pour la défense.

Les convocations officielles viennent d'être expédiées par l'ordre du président, par le greffe de la Haute-Cour.

Elli portent, en note, une recommandation expressive à MM. les sénateurs d'être présents à l'ouverture de l'audience, le 9 novembre, l'appel nominal devant commencer exactement une heure, et les sénateurs n'ayant pas répondre à cet appel nominal ne pouvant prendre part aux délibérations de la Cour.

Un résultat de l'aménagement.

Parmi les fauteuils élevés et déposés dans les sous-sols du Luxembourg on peut citer, à titre de curiosité, celui de Victor Hugo.

On sait, en effet, que depuis la mort du poète, son fauteuil a été conservé et sa place marquée : Victor Hugo.

Avant que tous les accusés soient séparés de l'assemblée des juges par une barrière en bois.

On va placer devant la tribune du président le banc

des témoins, et devant les accusés, dans l'hémicycle, les sièges et les tribunes des avocats.

M. Jules Guérin

M. Jules Guérin, toujours souriant, a reçu ce matin celle de son avocat M. Joseph Monard.

Le docteur Eloquel, médecin du quartier culinaire du Luxembourg, a également visité M. Jules Guérin, au point de vue de l'état de santé de ce dernier qui reste stationnaire.

Les royalistes

Les avocats des accusés royalistes ont décidé, d'accord avec leurs clients, de centraliser en quelque sorte la défense du groupe royaliste entre les mains de M. Jacquier, du barreau de Lyon.

Bien que n'étant pas chargé de la défense d'aucun des accusés en particulier, M. Jacquier assumera la tâche de résumé, à la fin des débats, les plaidoiries prononcées individuellement pour chaque accusé par tous ces conférenciers.

Une réunion sera lieu demain à quatre heures et demie, chez M. Blin, doyen des avocats du groupe royaliste, afin d'arrêter la marche à suivre pour la défense.

M. Paul Déroulède

D'autre part, M. Fallières, l'un des défenseurs de Paul Déroulède, a été chargé par tous les membres du procès, sans distinction de groupes avoués appartenant leurs clients, de demander à M. Fallières, président de la Haute-Cour, une audience au cours de laquelle il présentera ses conférences au président.

M. André Buffet

M. André Buffet a été ainsi à trois heures, au Sénat, par trois agents de la sûreté. Il va continuer, avec son avocat, M. Lucien Normand, à reprendre possession des documents sous scellés qui n'ont pas été retenus par l'accusation.

M. le baron de Vaux

M. le baron de Vaux — l'un des inculpés royalistes qui pour éviter la prévention avait gagné l'étranger, — est revenu conformément à la promesse qu'il avait faite, pour se constituer prisonnier. Il est arrivé ce matin à Paris et est descendu à l'hôtel Terminus.

Toute fois à trois heures et demie il ne s'était pas encore présenté au Luxembourg.

Les ordonnances de prise de corps

D'après certains renseignements, les ordonnances de prise de corps contre les inculpés libres ne seraient pas exécutées avant l'ouverture des débats. Peut-être même MM. de Hamel et autres prévient (parmi lesquels il est possible que le baron de Vaux soit compris) se présenteraient en liberté à l'audience.

UN MARI MEURTRIER

A ROUBAIX

JOURNAL DE ROUBAIX

des témoins, et devant les accusés, dans l'hémicycle, les sièges et les tribunes des avocats.

M. Jules Guérin

M. Jules Guérin, toujours souriant, a reçu ce matin celle de son avocat M. Joseph Monard.

Le docteur Eloquel, médecin du quartier culinaire du Luxembourg, a également visité M. Jules Guérin, au point de vue de l'état de santé de ce dernier qui reste stationnaire.

Les royalistes

Les avocats des accusés royalistes ont décidé, d'accord avec leurs clients, de centraliser en quelque sorte la défense du groupe royaliste entre les mains de M. Jacquier, du barreau de Lyon.

Bien que n'étant pas chargé de la défense d'aucun des accusés en particulier, M. Jacquier assumera la tâche de résumé, à la fin des débats, les plaidoiries prononcées individuellement pour chaque accusé par tous ces conférenciers.

Une réunion sera lieu demain à quatre heures et demie, chez M. Blin, doyen des avocats du groupe royaliste, afin d'arrêter la marche à suivre pour la défense.

M. Paul Déroulède

D'autre part, M. Fallières, l'un des défenseurs de Paul Déroulède, a été chargé par tous les membres du procès, sans distinction de groupes avoués appartenant leurs clients, de demander à M. Fallières, président de la Haute-Cour, une audience au cours de laquelle il présentera ses conférences au président.

M. André Buffet

M. André Buffet a été ainsi à trois heures, au Sénat, par trois agents de la sûreté. Il va continuer, avec son avocat, M. Lucien Normand, à reprendre possession des documents sous scellés qui n'ont pas été retenus par l'accusation.

M. le baron de Vaux

M. le baron de Vaux — l'un des inculpés royalistes qui pour éviter la prévention avait gagné l'étranger, — est revenu conformément à la promesse qu'il avait faite, pour se constituer prisonnier. Il est arrivé ce matin à Paris et est descendu à l'hôtel Terminus.

Toute fois à trois heures et demie il ne s'était pas encore présenté au Luxembourg.

Les ordonnances de prise de corps

D'après certains renseignements, les ordonnances de prise de corps contre les inculpés libres ne seraient pas exécutées avant l'ouverture des débats. Peut-être même MM. de Hamel et autres prévient (parmi lesquels il est possible que le baron de Vaux soit compris) se présenteraient en liberté à l'audience.

M. André Buffet

M. André Buffet a été ainsi à trois heures, au Sénat, par trois agents de la sûreté. Il va continuer, avec son avocat, M. Lucien Normand, à reprendre possession des documents sous scellés qui n'ont pas été retenus par l'accusation.

M. le baron de Vaux

M. le baron de Vaux — l'un des inculpés royalistes qui pour éviter la prévention avait gagné l'étranger, — est revenu conformément à la promesse qu'il avait faite, pour se constituer prisonnier. Il est arrivé ce matin à Paris et est descendu à l'hôtel Terminus.

Toute fois à trois heures et demie il ne s'était pas encore présenté au Luxembourg.

Les ordonnances de prise de corps

D'après certains renseignements, les ordonnances de prise de corps contre les inculpés libres ne seraient pas exécutées avant l'ouverture des débats. Peut-être même MM. de Hamel et autres prévient (parmi lesquels il est possible que le baron de Vaux soit compris) se présenteraient en liberté à l'audience.

M. André Buffet

M. André Buffet a été ainsi à trois heures, au Sénat, par trois agents de la sûreté. Il va continuer, avec son avocat, M. Lucien Normand, à reprendre possession des documents sous scellés qui n'ont pas été retenus par l'accusation.

M. le baron de Vaux

M. le baron de Vaux — l'un des inculpés royalistes qui pour éviter la prévention avait gagné l'étranger, — est revenu conformément à la promesse qu'il avait faite, pour se constituer prisonnier. Il est arrivé ce matin à Paris et est descendu à l'hôtel Terminus.

Toute fois à trois heures et demie il ne s'était pas encore présenté au Luxembourg.

Les ordonnances de prise de corps

D'après certains renseignements, les ordonnances de prise de corps contre les inculpés libres ne seraient pas exécutées avant l'ouverture des débats. Peut-être même MM. de Hamel et autres prévient (parmi lesquels il est possible que le baron de Vaux soit compris) se présenteraient en liberté à l'audience.

M. André Buffet